

Printemps-été 2021

WEEK-ENDS  
ET SÉJOURS

Faites  
vos valises !



VACANCES  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE



WEEK-ENDS  
ET SÉJOURS  
ADAPTÉS



ASSOCIATION  
ESPÉRANCE

# ÉDITO



Chers adhérents.es,

Nouvelle présidente, c'est avec joie que je vous présente ce nouveau catalogue du printemps-été 2021. Cette nouvelle saison semble s'annoncer encore avec quelques incertitudes concernant la crise sanitaire.

Cependant, notre enthousiasme reste intact sachant que nous avons relevé un extraordinaire défi l'été 2020 en répondant au mieux à vos demandes de séjours à la sortie du confinement. Il n'y a pas eu d'incident car nous avons tous su nous adapter et respecter les contraintes sanitaires.

Rester prudent n'interdit pas de rêver et vouloir s'évader, quelque soit son niveau d'autonomie.

Acceptons de vivre dans l'incertitude ; Faites-nous confiance pour vous apporter un maximum de sécurité et de confort.

C'est donc avec sérénité que nous vous présentons une diversité de séjours. L'équipe de salariés et particulièrement Emilie Babarit, référente des séjours, sera ravie de vous accompagner dans vos choix.

Marie-Christine LARDEUX, *Présidente*

## NOS PARTENAIRES



L'Association Espérance est agréée «vacances adaptées organisées» (arrêté préfectoral n°/DRDJCS/CS/2020-45 du 04/10/2020) et adhérente de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST).

**L'Association Espérance** acteur Angevin focalisé sur le temps libre des personnes en situation de handicap, s'efforce de trouver des solutions originales lorsque le secteur médico-social laisse des manques sur la prise en charge des personnes.

L'association a été créée en 1976, sous l'impulsion de Monsieur Charles Pasquier (pédopsychiatre) et de parents. Elle se dénommait alors le Chat-loir (dû au lieu de pratique). Son but était de permettre aux enfants en situation de handicap de pratiquer un sport. En 1992 sous l'influence de son président, elle devient le Club de l'Espérance pour adultes en situation de handicap. En 2006, nouveau Président, nouvelle dynamique, son champ d'activité s'élargit. Le club de l'Espérance devient l'association Espérance, elle se veut au plus près des adultes en situation de handicap en répondant à leur attentes et développe des activités sportives, culturelles, de loisirs et vacances adaptés.

**Les valeurs de notre association sont le Partage, la Passion et le Vivre-ensemble.**

**Partage :** l'Association Espérance a mis en place des espaces où l'insertion, l'échange et la relation sont réellement présents : conseil des adhérents, raid de l'Espérance, accompagnement vers des clubs ordinaires, conseil d'administration des GEM, accueil des jeunes en service civique, atelier d'échange de savoir, relation d'aide entre les salariés.

**Passion :** les adhérents peuvent vivre leur passion avec des encadrants passionnés, grâce aux diverses activités sportives, culturelles qui sont mises en place tout au long de l'année.

**Vivre-ensemble :** les valeurs humaines qui nous animent, veulent démontrer qu'il n'y a pas deux mondes, mais un seul où le vivre-ensemble a tout son sens.



ASSOCIATION   
**ESPÉRANCE**  
PARTAGE - PASSION - VIVRE-ENSEMBLE

Association Espérance  
90 rue de la Croix Blanche  
49100 Angers

Tél : 02 41 60 34 85  
contact@esperance49.fr

[www.esperance49.fr](http://www.esperance49.fr)



**CLUB**  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE

Le secteur club c'est 14 sports pour 200 sportifs de loisirs ou compétiteurs (dont certains sont champions de France !), 155 sorties culturelles, sportives et de loisirs par an.

**Contact :** 07 87 14 65 07 – sport@esperance49.fr  
Sortie : 07 57 40 94 58 – vacances@esperance49.fr



**PRESTATION**  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE

Prestations d'animations dans divers domaines ou prestations sportives, l'Association Espérance intervient dans différentes structures médico-sociales pour adultes et enfants, dans les écoles, dans les maisons de retraite. Nous mettons en place vos projets d'activités de soutien.

**Contact :** direction@esperance49.fr



**VACANCES**  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE

93 séjours organisés, des week-ends aux séjours de trois semaines, nous parcourons la France, mais nos escapades nous emmènent au-delà des frontières, Espagne, Italie, Grèce...

**Contact :** 07 57 40 94 58 – vacances@esperance49.fr



**ANIMATIONS**  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE

Le secteur animation comprend plusieurs groupes : un Groupement d'entraide mutuelle pour des personnes en situation de handicap psychique, un Groupement d'entraide mutuel pour personnes autistes de haut niveau, un groupe horizon à mi-temps en animation et à mi-temps au travail, un Groupe colibri pour personne de plus de 50 ans sans travail ou à la retraite.

**Contact :** 06 86 50 34 86 – gem.club49@gmail.com



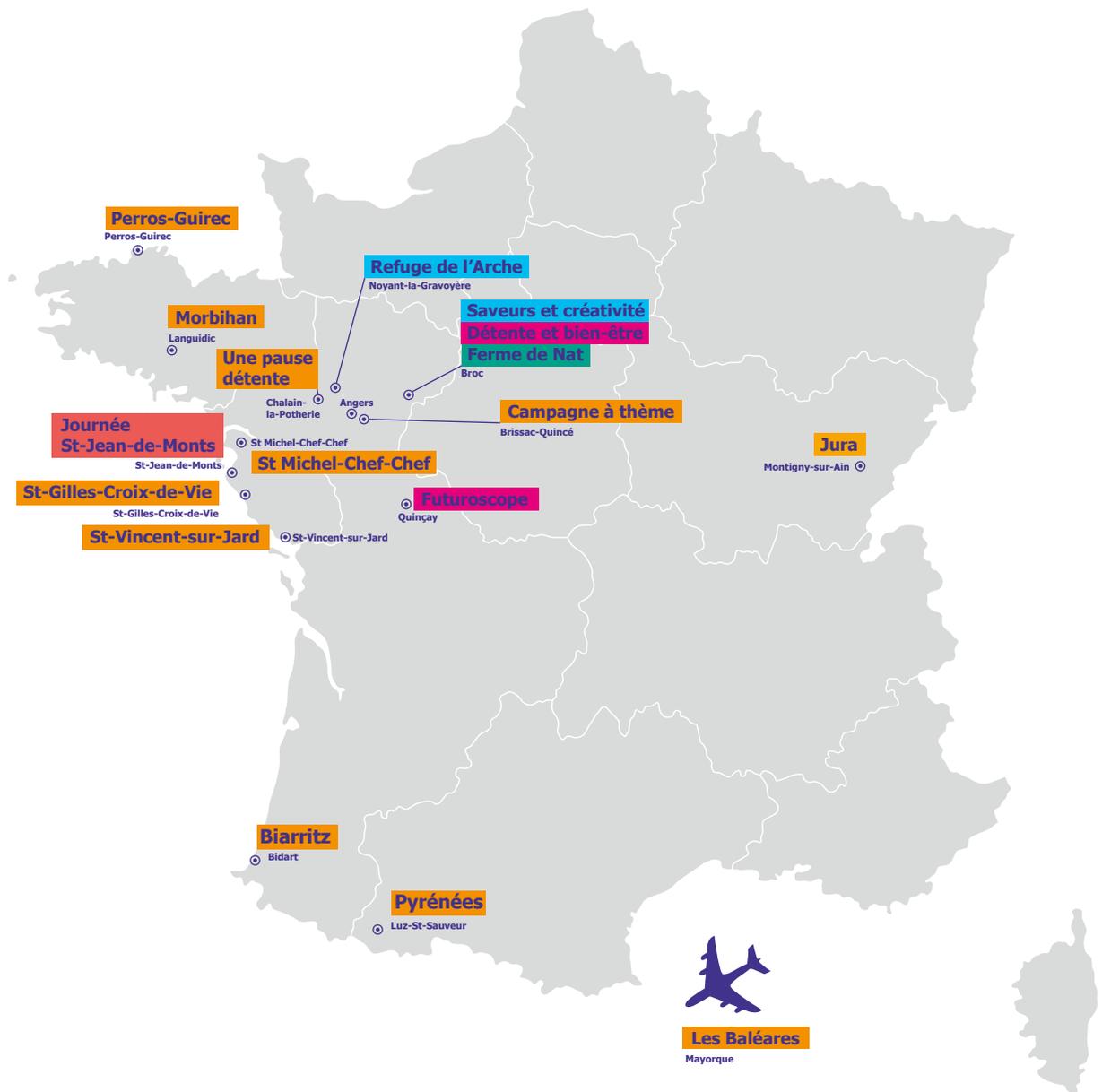
**FERME DE NAT**  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE

La Ferme de Nat est un lieu d'accueil pour : des séjours de vacances, des séminaires, des familles, des groupes. Nous organisons des séjours de répit ou d'urgence. La Ferme de Nat c'est aussi 1 grande salle de réception, 24 couchages et de nombreuses animations autour des animaux (médiation, soins des animaux...).

**Contact :** 06 08 73 92 34 – fermedenat@esperance49.fr



# CARTE DES WEEK-ENDS ET SÉJOURS



NOUVEAU, POUR MIEUX CHOISIR VOS VACANCES !

## AUTONOMIE DU VACANCIER

A

**Vacancier très autonome**, sociable et dynamique, capacité à vivre seul, bonne condition physique, se prenant en charge dans les actes de la vie quotidienne, gère ses médicaments seul, bon marcheur (ex : travailleur EA ou SAVS allégé). **Présence discrète de l'encadrant. 1 encadrant pour 8 vacanciers.**

B

**Vacancier autonome**, sociable et dynamique, nécessite un accompagnement dans la prise de choix et dans la vie quotidienne, bon marcheur mais peut-être fatigable (ex : SAVS). **Besoin de l'encadrant. 2 encadrants pour 7 vacanciers.**

C

**Vacancier peu autonome**, comportement stable, ne se met pas en danger, besoin d'être stimulé pour les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement), mobilité modérée (ex : personne en foyer de vie). **Accompagnement actif de l'encadrant. 3 encadrants pour 6 vacanciers.**

D

**Vacancier non autonome**, comportement non stable, besoin d'accompagnement dans tous les gestes du quotidien, a du mal à s'exprimer, marche avec de l'aide ponctuelle ou matérielle (ex : personne en FAM/MAS). **1 encadrant pour 1 ou 2 vacanciers.**

# SÉJOURS ET WEEK-ENDS

## WEEK-ENDS ET JOURNÉES | À PARTIR DE 90 €

AUTONOMIE NOM DATES CODE PAGES

### AVRIL > AOÛT

A-B	<b>DÉTENTE ET BIEN ÊTRE</b>	12/03/21   14/03/21	WB27	P. 8-9
C-D	<b>FERME DE NAT</b>	12/03/21   14/03/21 > WD27 – 09/04/20   11/04/21 > WD28 ET WD29 – 07/05/21   09/05/21 > WD30 11/06/21   13/06/21 > WD31 ET WD32		P. 8-9
B	<b>FUTUROSCOPE</b>	23/04/21   25/04/21	WB28	P. 8-9
A-B	<b>SAVEURS ET CRÉATIVITÉ</b>	07/05/21   09/05/21	WB29	P. 8-9
B-C	<b>ST GILLES CROIX DE VIE</b>	22/05/21   24/05/21	WB30	P. 10-11
A-B	<b>REFUGE DE L'ARCHE</b>	26/06/21   27/06/21	WB31	P. 12-13
A	<b>JOURNÉE ST JEAN DE MONT</b>	03/08/21	J03	P. 12-13

## SÉJOURS | À PARTIR DE 900 €

AUTONOMIE NOM DATES CODE PAGES

### JUILLET/AOÛT

A	<b>LES BALÉARES</b>	31/07/21   07/08/21	SA16	P. 16-17
B	<b>ST VINCENT SUR JARD</b>	24/07/21   31/07/21	SB26	P. 16-17
A	<b>BIARRITZ</b>	07/08/21   14/08/21	SA17	P. 16-17
A-B	<b>JURA</b>	31/07/21   07/08/21	SA18	P. 18-19
B	<b>CAMPAGNE À THÈME</b>	24/07/21   31/07/21 > SB27 – 31/07/21   07/08/21 > SB28		P. 18-19
B	<b>PYRÉNÉES</b>	07/08/21   14/08/21	SB29	P. 18-19
A	<b>CAMPAGNE À THÈME</b>	07/08/21   14/08/21	SA19	P. 20-21
B	<b>MORBIHAN</b>	31/07/21   07/08/21 > SB30 – 07/08/21   14/08/21 > SB31		P. 20-21
A	<b>FERME DE NAT</b>	31/07/21   07/08/21	SA20	P. 20-21
B	<b>FERME DE NAT</b>	07/08/21   14/08/21	SB32	P. 20-21
C	<b>ST MICHEL CHEF CHEF</b>	17/07/21   24/07/21	SC30	P. 22-23
C	<b>UNE PAUSE DÉTENTE</b>	17/07/21   24/07/21 > SC31 – 24/07/21   31/07/21 > SC32 – 31/07/21   07/08/21 > SC33		P. 22-23
C	<b>PERROS GUIREC</b>	24/07/21   31/07/21	SC34	P. 22-23
C	<b>FERME DE NAT</b>	17/07/21   24/07/21 > SC35 – 24/07/21   31/07/21 > SC36 – 14/08/21   21/08/21 > SC37		P. 22-23
D	<b>UNE PAUSE DÉTENTE</b>	17/07/21   24/07/21 > SD26 – 24/07/21   31/07/21 > SD27 – 31/07/21   07/08/21 > SD28		P. 24-25
D	<b>FERME DE NAT</b>	17/07/21   24/07/21 > SD29 – 24/07/21   31/07/21 > SD30 – 31/07/21   07/08/21 > SD31 07/08/21   14/08/21 > SD32 – 14/08/21   21/08/21 > SD33		P. 24-25

### TYPE DE WEEK-ENDS

#### DÉCOUVERTE

Week-end découverte consacré à des activités, des lieux nouveaux, inhabituels.

#### BOL D'AIR

Week-end bol d'air, priorité à la convivialité dans un esprit cocooning.

#### À THÈME

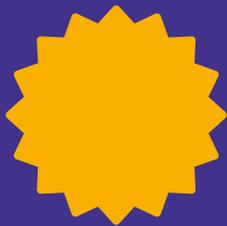
Week-end à thème, spécifique à un thème précis autour du sport, de la culture et du loisirs.

#### FERME DE NAT

- Séjours et week-ends adaptés
- Séjours à la carte
- Locations de gîtes (anniversaire, réceptions, mariage)
- Activités pour individuels et groupes

## INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS, MODALITÉS D'INSCRIPTIONS, BULLETIN D'INSCRIPTION ..... P. 25-30



4 week  
journal

# WEEK-ENDS ET JOURNÉES

*Printemps-Été 2021*



DÉCOUVERTE

BOL D'AIR

À THÈME

FERME DE NAT

*Week-ends  
et Journées*



ASSOCIATION



**ESPÉRANCE**

[www.esperance49.fr](http://www.esperance49.fr)

À THÈME

270€

## Détente et bien-être

Vendredi 12 mars  
au dimanche 14 mars

Lieu : Broc (Maine-et-Loire)

Départ : 17h | Retour : 18h

Code : WB27

**Hébergement** : gîte tout confort, de plein pied avec cuisine équipée, coin salon, terrasse donnant sur la ferme, chambres de 1 à 2 personnes.

**Activités** : une thématique « Détente et bien-être » vous sera proposée durant le week-end : soins, activités de bien-être, réalisation de savons naturels. Vous participerez si vous le souhaitez aux soins des animaux, découverte de la ferme, randonnées, soirées animées et veillées.



FERME

290€

## Ferme de Nat

### Week-ends au choix

Vend. 12 mars au dim. 14 mars (code : WD27)

Vend. 9 avril au dim. 11 avril (code : WD28-29)

Vend. 7 mai au dim. 9 mai (code : WD30)

Vend. 11 juin au dim. 13 juin (code : WD31-32)

Lieu : Broc (Maine-et-Loire)

Départ : 17h | Retour : 18h

**Hébergement** : gîte tout confort, de plein pied avec cuisine équipée, coin salon, terrasse donnant sur la ferme, chambres de 1 à 2 personnes.

**Activités** : soins des animaux, découverte de la ferme, activités de loisirs créatifs, activités culinaires, randonnées, soirées animées et veillées.



## Futuroscope

350 €

**Vendredi 23 avril  
au dimanche 25 avril**

Lieu : Quincay (Vienne)

Départ : 17h | Retour : 18h

Code : WB28

**Hébergement :** gîte de France tout confort, à étage.

**Activités :** entrée au parc du Futuroscope pour découvrir les nouveautés 2020-2021!



Vacanciers

2 encadrants

Mobil-home

Mini-bus

Autonomie

Ville

À THÈME



## Saveurs et créativité

270 €

**Vendredi 7 mai  
au dimanche 9 mai**

Lieu : Broc (Maine-et-Loire)

Départ : 17h | Retour : 18h

Code : WB29

**Hébergement :** gîte tout confort, de plein pied (avec cuisine équipée, coin salon, terrasse donnant sur la ferme, chambre de 1 à 2 personnes).

**Activités :** une thématique « Saveurs et créativité » sera proposée lors du week-end Ateliers culinaires et activités créatives. Soins des animaux, découverte de la ferme, randonnées, soirées animées et veillées.



Vacanciers

2 encadrants

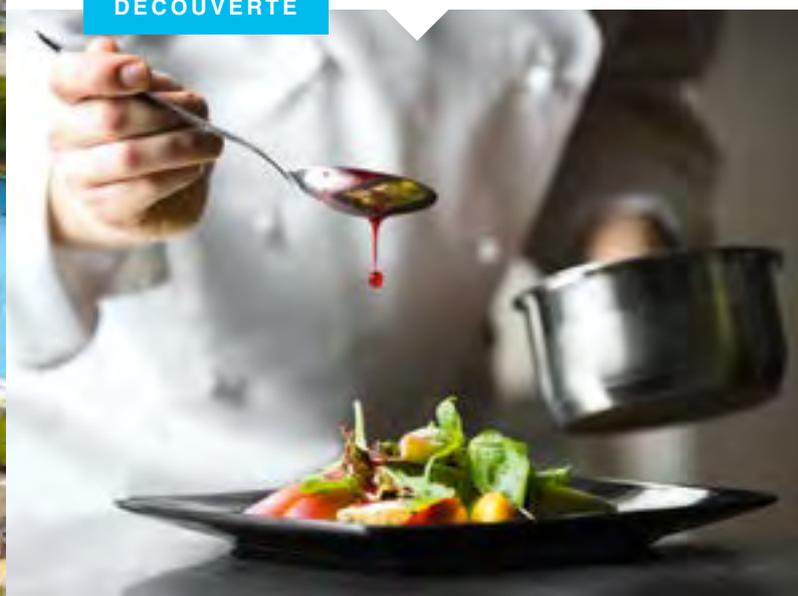
Gîte

Mini-bus

Autonomie

Campagne

DÉCOUVERTE

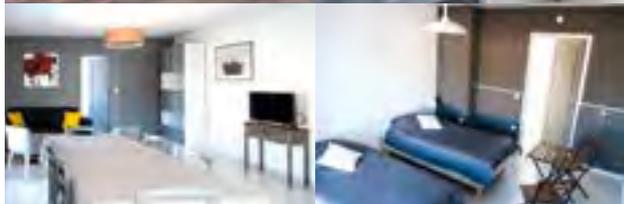


# ferme de Nat



OUVERT À  
TOUS  
ET TOUTE  
L'ANNÉE !

## Réceptions, séminaires, anniversaires, rassemblements de famille : La ferme de Nat vous accueille !



### La ferme de Nat met à votre disposition:

- Location de gîtes/chambres (3 gîtes de 4 à 7 personnes ; 4 chambres de 2 à 4 personnes équipées de SDE et WC dans chaque chambre),
- Camping à la ferme (emplacements pour tente, sanitaires),
- Une salle de réception de 120m<sup>2</sup> pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes debout (espace salon/détente avec cheminée).

### Activités proposées sur site

(adaptées à tout public, à la demande en individuel ou collectif)

**Atelier Ferme** : soins aux animaux (nourrissage quotidien, entretien des espaces de vie, manipulation des troupeaux).

**Ane'imation** : Pansage (moment privilégié auprès des ânes, approche sensorielle, développement du lien entre l'âne et la personne).

**Code'âne** : Parcours de motricité (avec un âne tenu en main), promenade avec les ânes (forêt, campagne).

**Atelier d'antan** : Fabrication de savon, baume au plantain, fabrication de pain et pizza, fabrication de beurre.

**Atelier nature** : Fabrication de personnes ou d'animaux à partir d'éléments naturels, chasse au trésor (découverte de l'environnement qui nous entoure), observation des insectes et création d'un hôtel à insecte, conte (sous le grand chêne).

**Atelier nocturne** : Astronomie (découverte des constellations à l'aide d'une lunette astronomique), soirées contes (histoire racontée sous le grand chêne à la lueur des lanternes).

Ferme du XVII<sup>e</sup> siècle,  
Située entre Angers,  
Tours et Le Mans,  
la ferme pédagogique  
accueille des ânes,  
gallinacés, moutons,  
chèvres, lapins, vaches,  
...



### Si vous êtes intéressés, contactez-nous !

Contact : Pauline DEMAREY

fermedenat@esperance49.fr – 06 08 73 92 34

La Morchouanière 49490 BROC



FERME DE NAT  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE



WEEK-ENDS  
ET SÉJOURS  
ADAPTÉS



ASSOCIATION  
ESPÉRANCE

390 €

## Saint Gilles Croix de Vie

**Vendredi 22 mai  
au lundi 24 mai**

Lieu : Grand'Landes (Vendée)

Départ : 9h | Retour : 18h

Code : WB30

**Hébergement :** 2 gîtes tout confort, jardin avec terrasse, terrain accueillant poneys, chèvres naines, poules, canards.

**Activités :** une journée à la mer, marché, shopping, visites, détente et animations avec les animaux, soirée à thème.



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Mer

BOLD'AIR





DÉCOUVERTE

310 €

## Refuge de l'Arche

Samedi 26 juin  
au dimanche 27 juin

Lieu : Noyant la Gravoyère  
(Maine-et-Loire)

Départ : 10h | Retour : 17h

Code : WB31

**Hébergement :** vous serez hébergé au relais de Misengrain, en demi-pension.

**Activités :** une journée complète au Refuge de l'Arche, vous découvrirez le refuge avec les soignants, déjeuner au Restaurant du Moulin, randonnées.



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Campagne



BOL D'AIR

90 €

## Journée Saint Jean de Monts

Mardi 3 août

Lieu : St Jean de Monts (Vendée)

Départ : 10h | Retour : 18h

Code : J03

Venez profiter d'une journée à la mer, nous vous emmenons à ST JEAN DE MONTS.

**Activités :** Marché, pique nique sur la plage, baignade, jeux sur la plage, détente, farniente, boutiques souvenirs. **Merci de prévoir votre pique-nique et le nécessaire pour la plage.**



Vacanciers



2 encadrants



Mini-bus



Autonomie



Mer



# Séjour à la carte

## OÙ ?

À la ferme de Nat, Broc (Maine-et-Loire, 49).

## POURQUOI ?

Ces séjours permettent à la personne accueillie de se ressourcer dans un cadre différent. Ils peuvent correspondre à une période de répit ou de relais pour la personne ou pour son entourage. L'accompagnement et les activités proposées varient en fonction des besoins et attentes exprimés.

## QUAND ?

Sur des périodes définies et/ou à la demande.

## COMMENT ?

- Pension complète (hébergement, repas, prise en charge éducative),
- Animations liées à la ferme pédagogique (dont médiation animale/soins aux animaux),
- Animations extérieures (en lien avec les objectifs visés).

## POUR QUI ?



Vacancier



1 encadrant

Toute personne en situation de handicap, qu'elle habite habituellement seule ou qu'elle soit hébergée en famille ou en structures médico-sociales.



Si vous êtes intéressés.es, contactez-nous pour un devis !

Contact :  
Émilie BABARIT  
vacances@esperance49.fr  
07 57 40 97 58



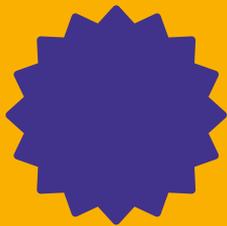
VACANCES  
ASSOCIATION  
ESPÉRANCE



WEEK-ENDS  
ET SÉJOURS  
ADAPTÉS



ASSOCIATION  
ESPÉRANCE



Séje

# SÉJOURS

*Printemps-Été 2021*



DÉCOUVERTE

BOL D'AIR

À THÈME

FERME DE NAT

*Séjours*



ASSOCIATION   
**ESPÉRANCE**

[www.esperance49.fr](http://www.esperance49.fr)



1800€

Réservation obligatoire  
avant le 1<sup>er</sup> mars 2021

## Les Baléares

**Samedi 31 juillet  
au samedi 7 août**

Lieu : Majorque  
(Les Baléares-Espagne)

Durée : 7 jours

Départ : à définir | Retour : à définir

Code : SA16

*Vous prendrez l'avion à l'aéroport de Nantes, direction les îles des Baléares.*

**Hébergement :** Hôtel club en pension complète, chambre double, vous pourrez bénéficier de toutes les prestations de l'hôtel (piscine, animations, soirées à thème, activités sportives et ludiques).

**Activités :** vous partirez en visite sur l'île, vous vous baignerez dans de magnifiques criques, dégusterez les produits locaux.



1250€

## St Vincent sur Jard

**Samedi 24 juillet  
au samedi 31 juillet**

Lieu : St Vincent sur Jard (Vendée)

Durée : 7 jours

Départ : 14h | Retour : 11h

Code : SB26

**Hébergement :** Gîte tout confort, spacieux, ambiance cocooning, situé au sein d'un site équestre.

**Activités :** situé à 3 kms de la mer, vous pourrez profiter de la baignade, de promenades sur la côte vendéenne, shopping, visites touristiques, marchés, soirées à thème.



## Biarritz

1100 €

**Samedi 7 août  
au samedi 14 août**

Lieu : Bidart (Pyrénées Atlantique)

Durée : 7 jours

Départ : 9h | Retour : 18h

Code : SA17

**Hébergement :** cottages tout confort au sein d'un camping 4 étoiles, vous pourrez profiter des activités sportives et ludiques proposées au sein du club.

**Activités :** randonnées, visites culturelles, plage, shopping, soirées à thèmes.



Vacanciers



2 encadrants



Cottage



Mini-bus



Autonomie



Mer





1100 €

## Jura

### Samedi 31 juillet au samedi 7 août

Lieu : Montigny sur Ain (Jura)

Durée : 7 jours

Départ : 9h | Retour : 18h

Code : SA18

**Hébergement :** maison indépendante de caractère pour 9-11 personnes équipée d'un salon-salle à manger, cuisine équipée ; chambres de 1 à 2 personnes. Mobilier d'extérieur : terrain de tennis, table de ping-pong, parking. Grandes pelouses et espaces verts sur la propriété. Chemins praticables à vélo dans la forêt en face.

**Activités :** randonnées pédestres et visites touristiques (Cascade de la Cimante, Lac des Rouges Truites, Lac des Voulgans, Escapade Médiévale d'Orgelet), dégustation de produits locaux (coq au vin, galette comtoise, fondue juracienne,...), soirées à thème, événements locaux.



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Montagne



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Campagne

1050 €

## Campagne à thème

### Semaines au choix

Sam. 24 juillet au 31 juillet (code : SB27)

Sam. 31 juillet au 7 août (code : SB28)

Lieu : Brissac Quincé  
(Maine-et-Loire)

Durée : 7 jours

Départ : 14h | Retour : 11h

**Hébergement :** séjour en gîte tout confort dans un camping 4 étoiles, chambres à l'étage. Vous profiterez des infrastructures du camping (piscine, activités, soirées, ...).

**Activités :** vous aurez la possibilité de choisir deux activités à thème parmi les suivantes (le choix sera fait en collectif en début de séjour) : Parc oriental, Jardin des Kangourous, une activité sportive ou culturelle, une journée à la mer.

1250 €

## Pyrénées

**Samedi 7 août  
au samedi 14 août**

Lieu : Luz-Saint-Sauveur  
(Hautes-Pyrénées)

Durée : 7 jours

Départ : 9h | Retour : 17h

Code : SB29

**Hébergement :** vous séjournerez dans un magnifique gîte, dans le centre ville de Luz st Sauveur, à proximité de tous commerces.

**Activités :** au cours de votre séjour, vous pourrez découvrir lors de randonnées des sites naturels protégés, vous pourrez vous rendre au cirque de Gavarnie, au pont d'Espagne... Visitez la ville de Lourdes et ses monuments incontournables. Pour ce séjour, une bonne condition physique est demandée.



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Montagne





900 €

## Campagne à thème

**Samedi 7 août  
au samedi 14 août**

Lieu : Brissac Quincé  
(Maine-et-Loire)

Durée : 7 jours

Départ : 14h | Retour : 11h

Code : SA19

**Hébergement :** séjour en gîte tout confort dans un camping 4 étoiles, chambres à l'étage. Vous profiterez des infrastructures du camping (piscine, activités, soirées, ...).

**Activités :** vous aurez la possibilité de choisir deux activités à thème parmi les suivantes (le choix sera fait en collectif en début de séjour) : Parc oriental, Jardin des Kangourous, une activité sportive ou culturelle, une journée à la mer.



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Campagne



1250 €

## Morbihan

**Semaines au choix**

Sam. 31 juillet au sam. 7 août (code : SB30)

Sam. 7 août au sam. 14 août (code : SB31)

Lieu : Languidic (Morbihan Sud)

Départ : 14h | Retour : 12h

**Hébergement :** vous serez logé dans une belle longère entièrement rénovée, donnant sur un jardin privatif de 2300 m<sup>2</sup>, envisageant des moments conviviaux ou de détente.

**Activités :** durant votre séjour, partez à la découverte du Morbihan: village de Poul Fetan, l'écomusée industriel des forges, la ville d'Hennebont en calèche....laissez libre court à vos envies !



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Mer

900 €

## Ferme de Nat

**Samedi 31 juillet  
au samedi 7 août**

Lieu : Broc (Maine-et-Loire)

Départ : 14h | Retour : 12h

Code : SA20

**Hébergement :** gîte tout confort, de plein pied avec cuisine équipée, coin salon, terrasse donnant sur la ferme, chambre de 1 à 2 personnes.

**Activités :** soins des animaux, balades avec les ânes ou les chèvres, découverte de la ferme, séance de médiation animale, activités de loisirs créatifs, activités culinaires, randonnées, soirées animées et veillées, visites touristiques et culturelles.



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Campagne

1050 €

## Ferme de Nat

**Samedi 7 août  
au samedi 14 août**

Lieu : Broc (Maine-et-Loire)

Départ : 14h | Retour : 12h

Code : SB32

**Hébergement :** gîte tout confort, de plein pied avec cuisine équipée, coin salon, terrasse donnant sur la ferme, chambre de 1 à 2 personnes.

**Activités :** soins des animaux, balades avec les ânes ou les chèvres, découverte de la ferme, séance de médiation animale, activités de loisirs créatifs, activités culinaires, randonnées, soirées animées et veillées, visites touristiques et culturelles.



Vacanciers



2 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Campagne





1350 €

## St Michel Chef Chef

**Samedi 17 juillet  
au samedi 24 juillet**

Lieu : St Michel Chef Chef (Vendée)

Durée : 7 jours

Départ : 14h | Retour : 17h

Code : SC30

**Hébergement :** vous séjournerez dans un éco-gîte en demi pension, à St Michel Chef Chef, de plein pied et entièrement rénové, le gîte offre un accès sur la plage mais aussi sur une petite clairière privatisée.

**Activités :** plage, marchés, shopping, visites culturelles et touristiques, activités manuelles et créatives, soirée à thème.



Vacanciers



3 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Mer



1150 €

## Une pause détente

**Semaines au choix**

Sam. 17 juillet au sam. 24 juillet (code : SC31)

Sam. 24 juillet au sam. 31 juillet (code : SC32)

Sam. 31 juillet au sam. 7 août (code : SC33)

Lieu : Chalain la Potherie  
(Maine-et-Loire)

Départ : 14h | Retour : 17h

**Hébergement :** gîte tout confort, chambres à l'étage, 2 salles de bain, cuisine équipé, terrasse donnant sur l'extérieur.

**Activités :** à déterminer sur place (ferme pédagogique, médiation animale, activités de calligraphie, de broderie, de photographie, potager), visites culturelles et touristiques (château, randonnée cani-rando, accrobranche, marché), activités manuelles et créatives, soirées à thème.



Vacanciers



3 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Campagne

1350 €

# Perros-Guirec

**Samedi 24 juillet  
au samedi 31 juillet**

Lieu : Perros-Guirec (Côte D'Armor)

Départ : 10h | Retour : 17h

Code : SC34

**Hébergement :** gîte tout confort, spacieux, ambiance cocooning .

**Activités :** Perros-Guirec vous offre un site naturel protégé, des paysages insolites où la terre et la mer sont parsemées de rochers de granit rose aux formes découpées par le vent et les vagues depuis des millénaires. Au programme, visites culturelles, promenade, plage, marché, shopping, soirées à thème.



Vacanciers



3 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Mer



1150 €

# Ferme de Nat

**Semaines au choix**

Sam. 17 juillet au sam. 24 juillet (code : SC35)

Sam. 24 juillet au sam. 31 juillet (code : SC36)

Sam. 14 août au sam. 21 août (code : SC37)

Lieu : Broc (Maine-et-Loire)

Départ : 14h | Retour : 12h

**Hébergement :** gîte tout confort, de plein pied avec cuisine équipée, coin salon, terrasse donnant sur la ferme, chambre de 1 à 2 personnes.

**Activités :** soins des animaux, balades avec les ânes ou les chèvres, découverte de la ferme, séance de médiation animale, activités de loisirs créatifs, activités culinaires, randonnées, soirées animées et veillées, visites touristiques et culturelles.



Vacanciers



3 encadrants



Gîte



Mini-bus



Autonomie



Campagne





1300 €

## Une pause détente

### Semaines au choix

Sam. 17 juillet au sam. 24 juillet (code : SD26)

Sam. 24 juillet au sam. 31 juillet (code : SD27)

Sam. 31 juillet au sam. 7 août (code : SD28)

Lieu : Challain-la-Potherie  
(Maine-et-Loire)

Durée : 7 jours

Départ : 14h | Retour : 17h

**Hébergement** : gîte de plein pied, tout confort, entièrement domotisé pour le confort de personnes à mobilité réduite, deux chambres de deux personnes plein pied, équipée de salle de bain aménagée, terrasse donnant sur l'extérieur, grand espace de vie.

**Activités** : à déterminer sur place (ferme pédagogique, médiation animale, activités de calligraphie, de broderie, de photographie, potager), visite culturelle et touristique (château, randonnée cani-rando, accrobranche, marché), activités manuelles et créatives, soirées à thème.



1300 €

## Ferme de Nat

### Semaines au choix

Sam. 17 juillet au sam. 24 juillet (code : SD29)

Sam. 24 juillet au sam. 31 juillet (code : SD30)

Sam. 31 juillet au sam. 7 août (code : SD31)

Sam. 7 août au sam. 14 août (code : SD32)

Sam. 14 août au sam. 21 août (code : SD33)

Lieu : Broc (Maine-et-Loire)

Départ : 14h | Retour : 17h

**Hébergement** : gîte tout confort, de plein pied avec cuisine équipée, coin salon, terrasse donnant sur la ferme, chambre de 1 à 2 personnes.

**Activités** : soins des animaux, balades avec les ânes ou les chèvres, découverte de la ferme, séance de médiation animale, activités de loisirs créatifs, activités culinaires, randonnées, soirées animées et veillées, visites touristiques et culturelles.



# A / Inscription à un séjour ou week-end

## Inscription en 7 étapes

1.

Afin de prendre en compte votre inscription, merci de nous transmettre les documents suivants :

- Fiche information 2020-2021 (remplie et signée),
- Bulletin d'inscription (rempli et signé)

Aucune inscription ne sera prise en compte sans ces documents.

2.

À réception de ces documents, l'inscription sera validée sous conditions :

- des places disponibles,
- de l'autonomie de l'adhérent (p.3),
- de la rencontre avec la responsable Vacances (si nouvel adhérent).

3.

La secrétaire vous confirme votre inscription.

4.

Si mon inscription est validée, je recevrai une facture de mon séjour. À réception, j'envoie :  
- 30% d'arrhes.

5.

Le solde du séjour est à régler 1 mois avant le départ.

Le prix d'un séjour/week end comprend :

- l'encadrement,
- l'hébergement,
- la pension complète,
- le transport,
- la restauration,
- les activités,

- les demandes de transport sont à demander au moment de l'inscription (sur le bulletin). Toute demande intervenant après l'inscription ne sera pas prise en compte.

6.

Je recevrais 1 mois avant mon départ un PROGRAMME pour m'indiquer les horaires de départ et retour du séjour (Point de regroupement : Salle Charles Pasquier, 6 rue du cul d'Anon, Angers).

7.

Le jour du départ et du retour, je m'assure que l'intégralité de mes bagages soient correctement étiquetés avec (mon nom, mon prénom, mon lieu de séjour).

## Être adhérent

L'adhésion à l'association est nécessaire pour avoir accès aux séjours et week-ends. Il faut donc s'acquitter de l'adhésion annuelle (les frais d'adhésion sont à régler en plus du prix du séjour). L'adhésion est valable de septembre à août de l'année suivante. Si vous êtes un nouvel adhérent, une rencontre sera prévue avec le responsable du secteur vacances.

## Interruption de séjour :

Dans l'hypothèse où la personne ne peut s'adapter au séjour et considérant les perturbations occasionnées pendant son déroulement et le préjudice causé aux autres vacanciers, l'association ESPERANCE, après avoir fait du lien avec le tuteur légal et avoir mis en place tous les moyens disponibles pour préserver la pérennité du séjour, se réserve le droit d'organiser le rapatriement de la personne. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

## À noter :

L'association se réserve le droit de mettre fin aux séjours du vacanciers, si celui-ci venait à avoir un comportement ou une attitude non appropriée (violence, mise en danger, etc.)

## Annulation

Annulation du fait de l'adhérent (quelle que soit la cause)

Annulation plus d'un mois avant le départ : 30% d'arrhes dus.

Annulation moins d'un mois avant le départ : totalité du séjour due. **Toute annulation devra faire l'objet d'un écrit daté et signé (courrier ou mail) afin d'être prise en compte.**

- Annulation du fait de l'organisateur

L'Association Espérance se réserve le droit d'annuler un week-end ou séjour. Cela peut notamment être le cas si le nombre de personnes inscrites est insuffisant, ou si la situation sanitaire l'impose. Dans ces cas, nous vous rembourserons les sommes versées.

- Assurance annulation

L'adhérent peut souscrire une assurance annulation au moment de l'inscription. Pour cela, il suffit de remplir la partie correspondante sur le bulletin d'inscription. Le tarif de l'assurance annulation représente 4% du prix du séjour.

## Conditions d'octroi de la garantie

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

1. le décès :

a - du participant lui-même, de son conjoint, de son concubin ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs), de ses ascendants ou descendants en ligne directe ;

b - de la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant ;

c - des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2. Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la

chambre pendant une durée minimum de huit jours des personnes ci-dessus énumérées, à l'exception de celles mentionnées en 1. c.

3. La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4. Le licenciement économique :

- du participant, de son conjoint, de son concubin, ou de son partenaire dans le cadre d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ;

- du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

5. Les complications d'une grossesse ou une grossesse conduisant à une contre-indication de déplacement, survenant dans les 6 premiers mois de grossesse.

6. La convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré d'assises pour une date se situant pendant votre séjour, sous réserve que la convocation n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

7. La convocation en vue de l'adoption d'un enfant pour une date se situant pendant le séjour, sous réserve que la date n'ait pas été connue lors de la souscription de la présente garantie.

8. La mutation professionnelle obligeant le participant à déménager entre la date de départ et la date de retour du séjour, sous réserve que la mutation n'ait pas été connue au moment de la souscription de la présente garantie et qu'elle ne soit pas consécutive à une demande de la part du participant.

9. La réquisition d'urgence du participant dans le cadre d'un service public, médical ou militaire.

10. La survenance d'un attentat, d'une émeute ou d'un acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans la ou les villes de destination ou de séjour.

La garantie est acquise sous réserve que soient réunies les cinq conditions suivantes :

- l'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour,

- le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour,

- l'impossibilité pour l'organisateur du voyage de proposer un autre lieu de destination ou un séjour de substitution, - la date de départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement,

- aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour dans les 30 jours précédant la réservation de votre voyage.

>>> suite page suivante

**Outre les exclusions prévues aux articles 19 et 28 des conditions générales du contrat Raqvam Associations & Collectivités, la garantie ne peut s'exercer :**

- pour tout fait, dommage ou faute dolosive provoqué intentionnellement par le participant ;
- pour la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat ;
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse préexistant à la souscription du contrat ;
- pour les annulations liées à une épidémie ou une pandémie ou à toutes mesures prises par les autorités publiques du fait de cette épidémie ou de cette pandémie.

#### **Étendue de la garantie dans le temps**

La garantie est acquise de sa souscription qui intervient à l'inscription au séjour ou week-end, jusqu'au moment du départ. Elle ne s'exerce pas au cours du séjour ou du week-end.

#### **Montant de la garantie**

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

La cotisation versée en contrepartie de la souscription de la présente garantie, les frais d'adhésion qui restent dans tous les cas acquis à l'association, ne sont pas remboursables.

#### **Formalités de déclaration**

Le participant ou ses ayants droit sont tenus, sous peine de déchéance :

- d'aviser, dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association, verbalement contre récépissé, ou par écrit ;
- de transmettre à l'association tous les justificatifs nécessaires à la constitution du dossier ;

L'association Espérance fera suivre à la société d'assurance les documents reçus ainsi que les coordonnées de l'adhérent. La société d'assurance sera ensuite directement en contact avec l'adhérent. Le cas échéant, elle remboursera directement l'adhérent.

Toute fausse déclaration intentionnelle de l'assuré, sur la date, les circonstances ou les conséquences apparentes d'un événement garanti, entraîne la perte de tout droit à indemnité.

## **Documents pour le séjour**

Carte d'identité, carte vitale, copie de la carte mutuelle, carte d'invalidité originale pour l'étranger ou pour les soins infirmiers, CAF (quotient familial).

## **Transport**

**L'association propose un service de pré-acheminement (trajet du domicile au point de regroupement). Le tarif est de 10€ par trajet pour les vacanciers habitant dans l'agglomération d'Angers et de 1€ du kilomètre pour les vacanciers hors agglomération angevine.**

**Point de regroupement : 6 rue du Cul d'Anon à Angers.**

**Important : l'Association n'effectue pas de transport PMR.**

## **B / Santé, médicaments**

**Les informations médicales concernant chaque vacancier seront consignées dans un dossier remis au responsable au début de chaque séjour. Tous les soins (intervention des médecins, infirmiers, hospitalisation...) prodigués seront consignés dans un registre. Conformément aux textes réglementaires, un protocole relatif aux traitements médicaux (cf.§ 1) et la prise des médicaments (cf.§ 2) est établi.**

### **Les traitements médicaux**

**Dans le cas où un vacancier a besoin de soins médicalisés (injections, pansements, etc.), veuillez nous contacter plus d'un mois avant le départ et nous fournir l'ordonnance et nous transmettre la carte vitale (originale). Passé ce délai, vous devrez prendre en charge l'organisation et la planification des soins. La facture de l'intervenant médical ou para médical sera adressée au responsable légal.**

### **La prise de médicaments**

L'encadrement aide à la prise de médicament comme tout autre geste de la vie quotidienne.

Pour les jours de départ et de retour, le vacancier devra être muni de la quantité de médicaments qui lui est nécessaire pour le voyage.

Tous les médicaments (y compris pour les vacanciers qui habituellement les gèrent seuls) seront rangés dans un lieu sécurisé et surveillé par le responsable de l'équipe d'encadrement.

**Chaque vacancier devra être muni d'un pilulier sécurisé à usage unique. Les piluliers doivent obligatoirement être accompagnés de l'ordonnance correspondante bien lisible avec l'indication des doses journalières.**

Sur les piluliers devront figurer le nom et prénom des vacanciers. Les médicaments qui ne pourraient entrer dans les piluliers (pommade, sirop, etc.) seront rangés dans une boîte avec couvercle hermétique, étiquetés et identifiés comme le pilulier, et contenant l'ordonnance les concernant, avec mention bien lisible de la posologie et du mode d'administration.

En cas d'urgence :

Sur chaque lieu de séjour et dans les transports utilisés, une trousse de premier secours est mise à la disposition des personnes qui encadrent le groupe.

Si nécessaire, les coordonnées des services médicaux et de secours sont regroupées dans un document dans le dossier de séjour, accessible aux encadrants.

L'équipe encadrante des séjours comprend au moins un animateur ayant reçu une formation aux premiers secours (PSC1).

Toute avance pour frais médicaux fera l'objet d'une demande de remboursement auprès du représentant légal.

### **Enurésie et encoprésie**

Pour les vacanciers souffrant d'enurésie et d'encoprésie, il est nécessaire d'emporter dans leurs valises les équipements appropriés (à savoir : alèses imperméables, draps de rechange, protections ou changes, etc.). **Les dégâts éventuellement occasionnés sur la literie seront facturés.**

## **C / Aides financières à la prise en charge du séjours**

De nombreux organismes peuvent verser des aides financières couvrant tout ou partie des frais de séjour. **Attention :** vous devez les contacter directement et fournir l'attestation de prise en charge financière au moment de l'inscription. Liste non exhaustive des organismes pouvant accorder des aides financières :

- MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ou MDA pour le Maine-et-Loire,
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales),
- Mutualité Sociale Agricole,
- Services sociaux de votre commune,
- Mutuelles et comités d'entreprise,
- Associations caritatives : Secours Populaire, Secours Catholique, etc,
- Conseils régionaux ou départementaux, municipalités, etc.

**En cette période inédite de crise sanitaire, l'association Espérance a choisi de rester mobilisée et de maintenir la très grande majorité de ces week-ends et séjours, tout en prenant sérieusement en compte les enjeux sanitaires liés au COVID.**

**Ce document vise à décliner les mesures prises par l'association pour respecter les consignes liées à la crise sanitaire. Il tient compte des mesures énoncées par la DGCS (la Direction Générale de la Cohésion Sociale). Ces mesures pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.**

**L'association Espérance met tout en œuvre pour que les week-ends et séjours restent des moments de détente, de partage et de convivialité.**

## Préambule

**Le responsable du séjour ou du week-end, également désigné référent Covid, ainsi que son équipe d'animateurs, sont chargés de la mise en œuvre de ces mesures.**

### Sensibilisation et formation des accompagnateurs

Une formation spécifique est dispensée à distance ou en présentiel aux animateurs. Elle comprend des explications sur les symptômes du COVID, les règles d'hygiène et les gestes barrières à respecter afin d'éviter la transmission du virus, la gestion des cas de COVID suspectés ou avérés.

### Repérage des facteurs de vulnérabilité au regard du COVID et précautions particulières pour les personnes symptomatiques

Nous demandons à toute personne (adhérent ou animateur) présentant des symptômes du COVID (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, diarrhée, difficultés respiratoires) ou ayant été au contact dans les 15 jours avant le départ avec une personne infectée de ne pas se présenter aux week-ends ou séjours organisés.

De même, nous demandons à toute personne (adhérent ou animateur) à risque de développer une forme grave d'infection au COVID de prendre rendez-vous avec son médecin habituel pour disposer d'un avis favorable concernant sa participation au week-end ou séjour.

### Surcoût lié à la mise en place des présentes mesures

*(ce surcoût sera facturé seulement pendant la durée de l'épidémie. Si nous de dédoublons plus les véhicules en été par exemple, ce surcoût sera revu)*

Un forfait Covid vous sera facturé. Il permet de couvrir les frais supplémentaires liés à la mise en place des recommandations de la DGCS : utilisation de véhicules supplémentaires (location éventuelle, carburant et assurance), équipements de protection individuelle (charlottes, sur blouses, sur chaussures, masques, gants), divers produits d'hygiène (gel hydroalcoolique, produits désinfectants, etc). Montant : 40€ pour week-end Maine et Loire, 65€ week-end hors Maine et Loire, 75€ séjours Maine et Loire, 125€ séjours hors Maine et Loire. Une partie du montant de ce forfait pourrait être prise en charge dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Nous vous conseillons de contacter directement la Maison de l'Autonomie (MDA) à ce sujet, au 02.41.81.60.77.

## Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les animateurs et très fortement recommandé pour les vacanciers dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut pas être respectée.

Le port du masque est obligatoire pour les vacanciers lorsqu'ils présentent des symptômes du Covid, dans l'attente de leur retour à domicile et/ou des résultats du test Covid.

Etant donné la généralisation progressive de l'obligation de porter un masque dans l'espace public, les vacanciers n'étant pas en mesure de porter un masque devront transmettre à l'Association Espérance un certificat médical justifiant de cette dérogation. En effet, nous ne souhaitons pas pénaliser un groupe de vacanciers en cas de non-port du masque de la part d'un des participants. Si celle-ci est mieux tolérée, une visière pourra être portée par le vacancier.

## Respect des gestes barrières

Le responsable du séjour et les accompagnateurs veillent attentivement à faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement du séjour, dès l'acheminement jusqu'au retour effectif des personnes accompagnées à leur domicile. L'affichage rappelant les consignes figurera de manière visible au sein des hébergements.

Le responsable du séjour et les accompagnateurs veilleront au bon respect des points suivants :

- Les vacanciers et animateurs se lavent régulièrement les mains, prioritairement à l'eau et au savon ou par l'application de solutions hydroalcooliques.
- Ils toussent et éternuent dans leur coude.
- Ils utilisent des mouchoirs en papier à jeter après utilisation et se lavent les mains systématiquement après s'être mouchés.
- Ils évitent de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Ils limitent les contacts physiques non indispensables et maintiennent une distance d'au moins 1 mètre, sauf lors des actes exigeant un contact direct (soins de confort et d'hygiène par exemple).
- Les animateurs aèrent régulièrement les pièces dans lesquelles sont hébergés les vacanciers.
- Les vacanciers et animateurs portent un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. Une visière de protection peut être proposée aux personnes ne tolérant pas le masque.

[>>> suite page suivante](#)



## Mesures mises en place par l'association dans le cadre de la crise sanitaire

### **Transport**

Doublement de nos moyens de transport de façon à garder une place libre entre chaque vacancier dans les minibus. Aération régulière du véhicule. Chaque passager garde la même place dans le véhicule tout au long du week-end ou séjour.

Nettoyage et désinfection de chaque véhicule, avant le départ et au retour du séjour. Nettoyage et désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les passagers plusieurs fois par jour lorsque le véhicule est utilisé.

Lavages des mains, prioritairement à l'eau et au savon ou par l'application de solutions hydroalcooliques, avant et après la prise des transports.

### **Points et temps de regroupement au départ et à l'arrivée**

Les accompagnateurs iront chercher la majorité des vacanciers directement sur leur lieu de résidence, sans que les vacanciers d'un séjour ne se croisent avec les vacanciers d'un autre séjour.

### **Caractéristiques des lieux d'hébergement**

En fonction de la particularité de chaque hébergement, le responsable du séjour aménage l'espace et la circulation des personnes de façon à mettre en œuvre les mesures barrières. Certaines chambres ne seront pas individuelles et pourront accueillir trois personnes maximum. Si en cours de séjour un vacancier ou un accompagnateur présente des signes de COVID, celui-ci sera isolé dans une pièce qui lui sera dédiée, dans l'attente d'une consultation médicale puis éventuellement dans l'attente du résultat d'un test COVID ou d'un rapatriement.

Le cas échéant, le responsable de séjour organisera alors une nouvelle répartition des chambres ou pièces de vie.

### **Entretien des locaux**

Aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres d'au moins 10 à 15 minutes plusieurs fois par jour.

Port d'un masque, d'une charlotte, d'une surblouse, de sur chaussures et de gants à usage unique pour les accompagnateurs. Utilisation de produits nettoyant/désinfectant répondant à la norme EN 14 476. Élimination des équipements de protection directement après usage. Changement de sacs poubelles quotidien.

Nettoyage et désinfection des surfaces et objets fréquemment touchés deux fois par jour (ex. poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, chasse d'eau, toilettes, accoudoir de chaises, tables, rampe d'escalier, etc.)

### **Prise en charge du linge**

Chaque hébergement est pourvu d'un lave-linge.

Port d'un masque, d'une charlotte, d'une surblouse et de gants à usage unique.

Respect des principes de base suivants :

- Ne pas secouer les draps et le linge.
- Ne pas plaquer les draps et le linge contre soi.
- Traiter le linge dans une machine à laver par un cycle de lavage de 30 mn à 60°C minimum.
- Si le linge ne passe pas à 60°, il doit être stocké en sac fermé 5 à 6 jours avant lessive à température adaptée à ce linge.

### **Préparation et prise des repas**

Dans les cuisines, port de charlottes et de gants obligatoire, en plus de l'hygiène de base (lavage des mains, tenue propre et adaptée). Port du masque si la distanciation physique n'est pas applicable.

Lavage des mains avant toute manipulation de nourriture ou d'ustensiles de cuisine, avant de servir et avant/après manger.

Respect de la distance physique d'un mètre entre deux personnes pour la prise des repas. En fonction du lieu d'hébergement, la prise des repas pourra avoir lieu à des horaires décalés si la distance physique d'un mètre ne peut pas être respectée.

### **Aide à la toilette, aide à la douche**

Un même animateur sera désigné pour chaque vacancier sur toute la durée du séjour. Il portera un masque, une charlotte, une surblouse et des gants à usage unique.

Désinfection des surfaces et objets touchés, avant et après l'aide à la toilette/à la douche.

### **Activités prévues au cours des séjours (loisirs, sorties, divers achats, etc)**

Le choix des activités s'effectuera en concertation avec les vacanciers, et en prenant en compte le respect des gestes barrières et de la distanciation physique. En cas d'activité nécessitant un partage de matériel (ballon, crayons, cartes, etc), les participants se laveront les mains avant et après l'activité, et le matériel utilisé sera désinfecté en fin d'activité.

## Prise en charge d'un vacancier ou d'un accompagnateur présentant des symptômes de COVID pendant le séjour

- 1. Isolement de la personne présentant des signes évocateurs de la maladie au sein d'une pièce dédiée dans l'attente de la confirmation du diagnostic, avec port d'un masque en présence d'un tiers.**
- 2. Information rapide donnée à la personne d'astreinte et informations données aux familles ou structures d'accueil.**
- 3. Consultation médicale et éventuellement, test dépistage COVID.**
- 4. Hospitalisation ou rapatriement si l'affection est confirmée et/ou à la demande du médecin.**
- 5. En fonction de l'avis du médecin ou de l'ARS, organisation d'un test de dépistage COVID pour les autres vacanciers et accompagnants et/ou organisation du rapatriement du reste du groupe. En cas de rapatriement il pourra être demandé à l'inscrivant de venir chercher le vacancier sur le lieu de séjour.**
- 6. En cas d'infection avérée, la personne d'astreinte informe la DDCS concernée.**
- 7. Bionettoyage approfondi et prise en charge du linge.**

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## WEEK-ENDS ET SÉJOURS – PRINTEMPS-ÉTÉ 2021

BULLETIN  
RECTO / VERSO  
À REMPLIR  
OBLIGATOIREMENT

La fiche information est à transmettre avec le bulletin d'inscription pour que la demande soit prise en compte.

À compléter et envoyer à l'Association Espérance  
90 rue de la Croix Blanche 49100 ANGERS  
Tél. 02 41 60 34 85 / contact@esperance49.fr

### Vacancier

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

Nom et adresse de l'ESAT (si transport) : .....

Je suis nouvel adhérent à l'association :  oui  non **Si oui, veuillez contacter par mail le responsable vacances pour fixer une rencontre (vacances@esperance49.fr).**

Veuillez noter dans quelle catégorie se situe le vacancier (voir grille p. 2) :  A  B  C  D

**La validation de l'autonomie du vacancier reste à la charge du responsable Vacances.**

### Personne à contacter concernant l'inscription

(confirmation, annulation, liste d'attente, envoi du programme, de la convocation de départ, du trousseau, etc.)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

### Bilan de séjour

Si vous souhaitez obtenir le bilan du séjour de l'adhérent, vous pouvez faire la demande par mail après le séjour à vacances@esperance49.fr en précisant le nom, le prénom, la date et le lieu de séjour.

### Transports

**Les demandes de transports au domicile sont à effectuer au moment de l'inscription** (transports facturés selon conditions p. 26). **L'Association n'effectue pas de transport de personnes en fauteuil non pliant.**

**Annulation du fait de l'adhérent (quelle que soit la cause) :** Annulation plus d'un mois avant le départ : 30% d'arrhes dus. Annulation moins d'un mois avant le départ : totalité du séjour due. **Toute annulation devra faire l'objet d'un écrit daté et signé (courrier ou mail) afin d'être prise en compte.**

### Assurance annulation

Le tarif est de 4% du prix du séjour ou du week-end (conditions p. 25).



>>> suite page suivante

**L'inscrivant (vacancier lui-même, représentant légal, foyer, SAVS...) :**

1. Atteste avoir pris connaissance du document « Organisation des week-ends et séjours au regard de la crise sanitaire ».
2. Atteste que le vacancier n'est pas considéré comme personne à risque de développer une forme grave du Covid-19 au regard des critères définis par le HCSP dans son avis du 20 avril 2020 (personnes âgées de 70 ans et plus ; patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, accident vasculaire cérébral ou coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ; patients diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ; personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ; patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée et malades atteints de cancer sous traitement), ou, si tel est le cas, avoir pris rendez-vous avec le médecin habituel du vacancier pour disposer d'un avis favorable concernant sa participation au séjour ou week-end.
3. S'engage à annuler le week-end ou séjour du vacancier si celui-ci présente des symptômes évocateurs de Covid-19 ou si celui-ci a été au contact dans les 15 jours avant le départ avec une personne infectée.
4. Atteste que le vacancier connaît et accepte d'appliquer les gestes barrières et le port du masque quand nécessaire.
5. Atteste que dans le cas où le vacancier ne supporterait pas de porter le masque celui-ci se présentera au week-end ou séjour avec un certificat médical justifiant de cette dérogation.
6. S'engage à ce qu'une personne soit joignable à tout moment pour faciliter ou organiser le retour du vacancier en cas de rapatriement du vacancier.

**Personne à contacter pendant le séjour ou le week-end :**

Nom : ..... Prénom : .....

En qualité de : ..... Tél. portable: .....

Adresse du lieu de retour : .....

7. S'engage à signaler à l'Association Espérance l'apparition d'éventuels symptômes du Covid-19 dans les 15 jours suivant le retour du week-end ou séjour du vacancier.

Nom du week-end/séjour	Dates	Codes ex : W040	Demande de transport			Souscription assurance annulation (cocher la case)	Fauteuil roulant manuel pliable (cocher la case)	Tarifs
			Aller ESAT	Domicile	Retour Domicile			
Si vous n'êtes pas encore adhérent à l'association pour la saison 2020-2021, ajoutez l'adhésion de 70€								
<b>TOTAL</b>								

**L'inscrivant**

En qualité de (vacancier lui-même, représentant légal, foyer, SAVS...) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Reconnait accepter les points 1 à 7 décrits ci-dessus

Fait le : ..... Signature :

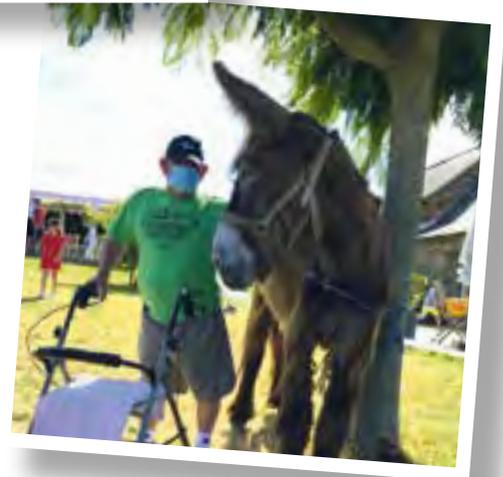




😊 Photographie gagnante du concours été 2020 !



### SOUVENIRS DE L'ÉTÉ 2020... 😊



### THÈME 2021 – CHIC ET CHOC 😊

À vos appareils photos ! Les photos les plus originales apparaîtront dans le catalogue Printemps-Été 2022 !

# emps - Été

ASSOCIATION   
**ESPÉRANCE**

90 rue de la Croix Blanche  
49100 ANGERS  
Tél. 02 41 60 34 85  
contact@esperance49.fr

[www.esperance49.fr](http://www.esperance49.fr)

## NOS PARTENAIRES



L'Association Espérance est agréée «vacances adaptées organisées» (arrêté préfectoral n°/DRDJCS/CS/2020-45 du 04/10/2020) et adhérente de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST).